



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2^e étage, ce 9 janvier 2017 à 20 h 2.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE :	Denis Lévesque
MM LES CONSEILLERS :	Pierre Saillant, promoteur Lauréat Jean Luc Forgues Antoine Fortier-Simard
MMES LES CONSEILLÈRES :	Karine Saint-Jean Colette Beaulieu

MME NANCY DE ROY, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE AJDOINTE, ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h 2 formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016
 - 3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 pour l'adoption du budget 2017
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Autorisation de paiement à Cain Lamarre, avocats
 - 4.3 Autorisation de paiement à Excavations Léon Chouinard inc.
 - 4.4 Autorisation de paiement pour des travaux de voirie dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
 - 4.5 Autoriser le versement au comité famille de la subvention du FDMK – volet activité
 - 4.6 Demandes d'appuis financiers et invitation
5. Entente, contrat, autorisation et appui

- 5.1 Vente d'une partie de l'ancienne route 287
- 5.2 Affectation d'un montant pour des travaux dans le secteur du Lac de l'Est
- 5.3 Modification des signataires au compte de banque de la municipalité
- 5.4 Adoption du budget de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest
- 5.5 Nomination d'un représentant et d'un substitut pour la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest
- 5.6 Octroi de contrat pour l'abat poussière liquide
- 5.7 Reddition des comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 5.8 Résolution pour le renouvellement du règlement d'emprunt de l'usine d'eau potable
- 5.9 Révision des instruments d'urbanisme
- 5.10 Matériel promotionnel pour la semaine de l'action bénévole 2017
- 5.11 Partenaires en sécurité civile pour le système d'alerte
- 6. Avis de motion et autres
 - 6.1 Avis de motion pour modifier le règlement de taxation 2017
- 7. Règlements
- 8. Dépôt de documents
- 9. Correspondance
- 10. Nouvelles affaires
 - 10.1 Demande d'accès aux érables du Parc municipal pour entailler
 - 10.2 Adoption du budget 2017 de la bibliothèque Odile-Boucher
 - 10.3 Rencontre photographique du Kamouraska
- 11. Période de questions
- 12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

001-2017

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

002-2017

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits, soit adopté tel que lu..

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016

Il est proposé par madame la conseillère Collette Beaulieu

003-2017

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2016, soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits, soit adopté tel que lu.

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016

004-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, soumit aux membres du Conseil dans les délais prescrits, soit adopté tel que lu.

3.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 pour l'adoption du budget 2017

005-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 pour l'adoption du budget 2017, soumit aux membres du Conseil dans les délais prescrits, soit adopté tel que lu.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

006-2017

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2016, totalisant une somme de 123 895.61 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 décembre 2016, pour un total de 54 643.39 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autorisation de paiement à Cain Lamarre, avocats

007-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement des honoraires professionnels de novembre 2016 pour une somme de 423.00 \$ taxes incluses à Cain Lamarre, avocats dans le dossier d'injonction no. 42-15-2009-02.

4.3 Autorisation de paiement à Excavations Léon Chouinard inc.

CONSIDÉRANT QUE les travaux dans le projet de réfection de la rue Notre-Dame sont terminés;

CONSIDÉRANT la retenue de 10% effectuée lors des déboursés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

008-2017

Et résolu unanimement

- D'autoriser le paiement d'une somme de 15 014.90 \$ avant taxes à Excavations Léon Chouinard & Fils Ltée, conditionnel à l'obtention des quittances finales des sous-traitants. Ce montant représentant les retenues de 10 % effectués sur les déboursés dans le cadre du projet de réfection de la rue Notre-Dame.
- D'appliquer un crédit de 895.00 \$ sur le paiement pour la facturation des heures effectuées par monsieur Pierre Roussel dans le projet.

4.4 Autorisation de paiement pour des travaux de voirie dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat pour l'installation de glissières de sécurité à Renoflex (9065-5267 Québec inc.);

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat pour le remplacement d'un pavé de pont à Les entreprises Rémi Charest Inc.;

Il est proposé par madame la conseillère Collette Beaulieu

009-2017

Et résolu unanimement :

- D'autorise le paiement pour une somme de 30 820.98 \$ avant taxes à Renoflex (9065-5167 Québec inc.) pour les travaux de remplacement de glissières de sécurité sur la route 287;
- D'autorise le paiement pour une somme de 17 300.00 \$ avant taxes à Les entreprises Rémi Charest inc. pour les travaux de remplacement d'un pavé de pont sur la route 287.

4.5 Autoriser le versement au comité famille de la subvention du FDMK – volet activité

CONSIDÉRANT la demande de subvention faite au Fond de développement des municipalités du Kamouraska pour la Fête de Noël 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

010-2017

Et résolu unanimement d'autoriser le versement de 500 \$ au comité famille de Mont-Carmel reçu du Fond de développement des municipalités du Kamouraska – volet activité

4.6 Demandes d'appuis financiers et invitation

- Club 50 ans et plus de Mont-Carmel (2)

011-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement d'accorder ce qui suit

- **15.00 \$** au Club des 50 ans et plus pour l'achat d'un billet pour le dîner festif du 28 janvier 2017 et de nommer madame Collette Beaulieu représentante de la municipalité et **50 \$** dans le but d'offrir un vin de l'amitié lors de ce même dîner.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Vente d'une partie de l'ancienne Route 287

CONSIDÉRANT l'offre de monsieur Jocelyn Proulx pour devenir acquéreur d'une partie de l'ancienne Route 287 afin de pouvoir accéder à sa propriété;

012-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement :

D'accepter la somme de 450.00\$ de la part de monsieur Jocelyn Proulx dans le but d'acquérir une partie de l'ancienne Route 287 menant à son terrain;

QU'une servitude de passage soit proposée à madame Guyonne Brazeau et que les frais de cette servitude soient acquittés par cette dernière;

QUE les frais de notaire pour l'acquisition d'une partie de l'ancienne Route 287 soient à la charge de l'acquéreur monsieur Jocelyn Proulx;

QUE la matrice graphique représentant la partie de la route vendue et les voisins soit ajoutée au présent procès-verbal.

5.2 Affectation d'un montant pour des travaux dans le secteur du Lac de l'Est

CONSIDÉRANT la demande initiale de 40 000 \$ présentée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT le montant supplémentaire de 10 000 \$ octroyé par le député Norbert Morin;

CONSIDÉRANT QUE le montant supplémentaire a servi à réaliser des travaux de voirie nécessaire sur la Route 287;

013-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement que le conseil autorise l'affectation d'un montant de 10 000 \$ pour divers travaux de voirie dans le secteur du Lac de l'Est à partir du Fond de carrières, gravières et sablières.

5.3 Modification des signataires au compte de banque de la municipalité

CONSIDÉRANT le remplacement au poste de secrétaire-trésorière adjointe par madame Nancy De Roy;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une personne substitut pour la signature des chèques en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

014-2017

Et résolu unanimement :

D'autoriser madame Nancy De Roy à signer les chèques au compte de banque de la municipalité de Mont-Carmel;

De retirer madame Mélanie Beaulieu en tant que personne autorisée au compte.

5.4 Adoption du budget de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité de Mont-Carmel à la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT le budget adopté par la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest le 9 décembre 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

015-2017

Et résolu unanimement

D'adopter le budget 2017 de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest de 370 074 \$ qui représente une quote-part annuelle pour la municipalité de Mont-Carmel de 75 530.66 \$.

5.5 Nomination d'un représentant pour la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité de Mont-Carmel à la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de chaque municipalité siège sur le conseil d'administration;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

016-2017

Et résolu unanimement de nommer Luc Forgues en tant que représentant de la municipalité de Mont-Carmel sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest et de nommer comme substitut, Lauréat Jean.

5.6 Octroi de contrat pour l'achat d'abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues suite à l'appel d'offre sur invitation auprès de deux soumissionnaires;

017-2017

Il est proposé par madame la conseillère Collette Beaulieu

Et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal octroi le contrat pour 74 000 litres de chlorure de magnésium liquide à Sebcî au montant de 0.3460 \$ par litre.

QUE Madame France Boucher, directrice générale soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat.

5.7 Reddition des comptes dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT la résolution numéro 009-2017 qui autorise le paiement des travaux de glissière de sécurité et le remplacement d'un pavé de pont;

018-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour travaux exécutés sur la Route 287 pour la pose de glissières de sécurité pour un montant de 30 820.98 \$ avant taxes et pour le remplacement d'un pavé de pont pour un montant de 17 300.00 \$ avant taxes, subventionnés pour un montant de 50 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la Route 287 dont la gestion incombe à la municipalité de Mont-Carmel et que le dossier de vérification a été constitué.

5.8 Résolution pour le renouvellement du règlement d'emprunt de l'usine d'eau potable

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'emprunt de la première tranche de la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir l'appropriation au surplus accumulé non affecté en cas d'escompte à payer pour le renouvellement;

019-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement d'autoriser l'appropriation au surplus accumulé non affecté, s'il y a lieu, pour le montant de l'escompte estimé à plus ou moins 20 000 \$, sur le renouvellement du prêt de la première tranche du règlement d'emprunt numéro 226-2011-1.

5.9 Révision des instruments d'urbanisme

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement et que celui-ci est entré en vigueur le 24 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC doit, dans les 2 ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance, dont notamment le plan d'urbanisme, et les règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska, suite à une décision du conseil, est disposée à offrir aux municipalités constituantes, la possibilité que le service d'aménagement et de mise en valeur du territoire, soit mandaté pour qu'il procède à la révision complète des instruments d'urbanisme, et ce pour chacune des municipalités qui en feront la demande, afin d'assurer la concordance avec ledit schéma révisé, et ce moyennant une compensation financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel estime que la MRC de Kamouraska possède l'expertise et les ressources requises pour accomplir une telle tâche ;

ATTENDU QUE les liens de communications entre la MRC de Kamouraska et la municipalité de Mont-Carmel sont déjà bien établis ;

ATTENDU QU'un tel mandat devra faire l'objet d'une entente entre la MRC de Kamouraska et la municipalité de Mont-Carmel afin d'établir les modalités de la prise en charge de la révision des instruments d'urbanisme ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la prise en charge de la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska, cette dernière établira elle-même le calendrier de déroulement des travaux de révision;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

020-2017

Et résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité de Mont-Carmel signifie à la MRC de Kamouraska son intention de lui confier la responsabilité de procéder à la révision complète des instruments d'urbanisme ;

QUE le conseil de la Municipalité de Mont-Carmel autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer tout document relatif au mandat de révision des instruments d'urbanisme accordé à la MRC de Kamouraska ;

5.10 Matériel promotionnel Semaine de l'action bénévole 2017

CONSIDÉRANT la tenue de la Semaine de l'action bénévole du 23 au 29 avril 2017;

Il est proposé par madame la conseillère Collette Beaulieu

021-2017

Et résolu unanimement d'effectuer l'achat d'articles promotionnels sur le thème « Bénévoles : Créateurs de richesses » pour un montant d'un maximum de 150 \$ dans le but d'un tirage à l'occasion du brunch des bénévoles. Les frais de manutention, taxes et transport sont en sus.

5.11 Partenaires en sécurité civile pour le système d'alerte

CONSIDÉRANT la décision de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DGSCI) à développer un outil d'alerte : le Système d'alerte aux partenaires (SAP);

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

022-2017

Et résolu unanimement de nommer des responsables en sécurité civile de la Municipalité de Mont-Carmel pour le système d'alerte:

- Coordonnateur municipal de la sécurité civile : France Boucher, directrice générale
- Coordonnateur municipal substitut de la sécurité civile : Pierre Roussel
- Responsable de la sécurité incendie à l'OMSC : Sylvain Drapeau
- La municipalité (numéro opérationnel 24/7) : 418-863-2387.

6. Avis de motion et autres

6.1 Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Saillant, qu'à une séance subséquente, le règlement de taxation 2017 numéro 280-2017 sera modifié.

7. Règlements

Aucun règlement à adopter

8. Dépôt de documents

Aucun document à déposer

9. Correspondance

Madame Nancy De Roy, secrétaire-trésorière adjointe, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public, à la demande du président d'assemblée.

10. Nouvelles affaires

10.1 Demande d'accès aux érables du Parc municipal pour entailler

CONSIDÉRANT la demande de la part de monsieur Berto Bélanger de pouvoir entailler les érables du Parc municipal Jean-Claude Plourde pour la saison des sucres 2017;

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Bélanger d'installer les tuyaux le plus tard possible et de les enlever le plus tôt possible après la saison des sucres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

023-2017

Et résolu unanimement d'autoriser monsieur Berto Bélanger à entailler les érables du Parc municipal Jean-Claude Plourde pour la saison des sucres 2017.

10.2 Adoption du budget 2017 de la bibliothèque Odile-Boucher

CONSIDÉRANT les sommes prévues au budget 2017 de la municipalité pour la bibliothèque;

Il est proposé par madame la conseillère Collette Beaulieu

024-2017

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement de 3 000 \$ à la bibliothèque Odile-Boucher qui est prévu au budget de la municipalité, et ce, en deux versements égaux de 1 500 \$ chacun en janvier et juillet 2017.

10.3 Rencontre photographique du Kamouraska

CONSIDÉRANT la demande de participation du Centre d'Art de Kamouraska, à la 9e édition de la Rencontre photographique du Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE l'exposition 2017 explore le thème de la marche dans le paysage;

Il est proposé par madame la conseillère Collette Beaulieu

025-2017

Et résolu unanimement :

- D'autoriser la participation de la municipalité de Mont-Carmel à la rencontre photographique du Kamouraska - Édition 2017;
- D'assumer une contribution financière de 650 \$ au Centre d'Art du Kamouraska;
- De nommer madame Marie-Ève Paradis en tant que personne-ressource pour le suivi auprès du Centre d'art;
- De faire la promotion de l'exposition diffusée dans notre municipalité auprès de nos citoyens.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 8 h 40 à 9 h 03

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

026-2017

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 9 h 04.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame Nancy De Roy
Secrétaire-trésorière adjointe